

- **Unicef-France nourrit le débat sur la réforme de l'ordonnance de 1945**
- **Des associations refusent la ratification de l'accord sur les mineurs isolés roumains**
- **Le gouvernement a présenté le plan de réforme de l'adoption**

➤ **Unicef-France nourrit la réforme de l'ordonnance de 1945**

Sources : www.ash.tm.fr
www.unicef.fr

Après avoir pris position le 15 avril dernier sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à la justice des mineurs, l'Unicef France a invité une trentaine de personnalités - juristes, magistrats, pédopsychiatres, etc. - à s'exprimer sur la question.

Elle publie ces entretiens sur son site Internet (www.unicef.fr) dans le cadre d'une série intitulée "Justice des mineurs, questions majeures".

"Chaque semaine, l'internaute pourra découvrir deux nouvelles interviews", précise le comité français du Fonds des Nations unies pour l'enfance dans un communiqué. Elles sont disponibles en version texte ou vidéo.

Le président d'Unicef France, Jacques Hintzy, et la défenseure des enfants, Dominique Versini, ont inauguré cette série le 8 septembre, tandis que le point de vue de l'éthologue et neuropsychiatre Boris Cyrulnik et celui du président du tribunal pour enfants de Bobigny, Jean-Pierre Rosenczveig, doivent être livrés la semaine suivante.

➤ **Des associations refusent la ratification de l'accord sur les mineurs isolés roumains**

Sources : www.ash.tm.fr

Alors que l'accord entre la France et la Roumanie de février 2007 portant sur la protection et le rapatriement des mineurs roumains isolés présents sur le territoire français doit bientôt passer devant le Parlement pour être définitivement ratifié, de nombreuses associations demandent son retrait, estimant qu'il ne ferait qu'aggraver la situation.

Présenté le mercredi 26 août en conseil des ministres par le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, le projet de loi de ratification de l'accord "ne corrige pas les graves dysfonctionnements constatés et revoit encore à la baisse les garanties fondamentales encadrant jusqu'à présent le retour de l'enfant isolé", déclarent en effet dix associations de défense des droits des étrangers, dans un communiqué jeudi 4 septembre.

Le texte revient notamment, selon les associations, sur deux principes importants de la procédure de retour : la demande d'évaluation préalable au retour du mineur et la saisine systématique du juge des enfants ont été supprimées.

Pour les signataires du communiqué, il paraît "prématuré et irresponsable de revoir à la baisse les garanties de protection des mineurs, alors que le dispositif actuel a montré très clairement de graves dysfonctionnements, mettant régulièrement en danger la sécurité physique et morale de nombreux enfants".

Le précédent accord n'était pas bien appliqué

En effet, le précédent accord, datant de 2002, qui offrait un cadre plus strict, a toujours été appliqué à minima. Depuis plusieurs mois, les associations réclament une évaluation sérieuse de ce précédent cadre avant la mise en oeuvre d'un nouveau texte. Une demande qui n'a jamais été entendue par les autorités, ajoutent les signataires.

Or, dans une étude réalisée par l'association Hors la rue sur les conditions de retour des mineurs isolés roumains entre 2002 et 2007, il apparaît que la moitié des mineurs n'étaient pas passés devant un juge des enfants avant leur retour en Roumanie. En outre, plus de 50 % des retours n'avaient pas fait l'objet d'une enquête sociale préalable au pays. Enfin, les deux tiers des mineurs rapatriés n'avaient bénéficié d'aucun suivi après leur retour.

Certes, la Roumanie a fait des progrès dans le domaine de la protection de l'enfance, admettent les associations et elle fait désormais partie de l'Union européenne. Mais, comme en témoignent les résultats de l'enquête, cela ne garantit pas qu'"elle puisse accueillir dans des conditions satisfaisantes ces mineurs victimes", concluent les signataires.

Les signataires du communiqué sont Hors la rue, l'Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV), l'association pour l'Aide à la scolarisation des enfants tziganes (ASET), l'Association pour les droits de l'Homme en Andalousie (APDHA), la Cimade, la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les gens du voyage (Fnasat), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde et Romeurope.

➤ Le gouvernement a présenté le plan de réforme de l'adoption

Source : www.ash.tm.fr

Le gouvernement a détaillé mercredi 27 août son plan de relance de l'adoption en France et à l'étranger, s'inspirant largement du rapport de Jean-Marie Colombani, remis en mars à l'Elysée.

L'adoption est en perte de vitesse en France : le nombre d'enfants nés sur le territoire et adoptés stagne au plus bas depuis plusieurs années. Celui des adoptions internationales, qui représentent 80 % des adoptions en France, a chuté de 20 % en deux ans. Dans son rapport, Jean-Marie Colombani critiquait notamment le manque d'efficacité du système.

Au niveau national, le plan, présenté en conseil des ministres par Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la Famille, et Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme, prévoit de faciliter l'adoption des enfants pupilles de l'Etat ou de ceux qui sont en situation de délaissement parental (qui ne représentent actuellement que 1 % des 23 000 enfants adoptables).

La procédure d'agrément, nécessaire aux parents souhaitant adopter, sera mieux encadrée et rendue "plus efficace, notamment par la mise en place d'un dispositif de formation", ont expliqué les deux secrétaires d'Etat.

Codéveloppement et adoption

Les parents devront faire "chaque année le point sur leur situation familiale pour avoir une réelle lisibilité des agréments", a précisé Nadine Morano, à la sortie du conseil des ministres.

L'accompagnement des parents avant et après l'adoption sera renforcé grâce aux consultations pour l'orientation et le conseil à l'adoption (COCA), qui seront proposées dans chaque région, et un site Internet sera bientôt mis en ligne.

Au niveau international, l'Autorité centrale, dépendante du ministère des Affaires étrangères, sera réformée pour piloter et rendre plus lisible l'adoption internationale. Quelque 22 agents y seront affectés dès le premier trimestre de 2009.

La protection de l'enfance et de l'adoption deviendra un axe fort de la politique du gouvernement en matière de co-développement, a expliqué pour sa part Rama Yade. Ainsi des projets de développement se concentreront sur les 74 pays où les Français adoptent et un réseau de volontaires (sur le modèle des "peace corps" américains) sera mis en place à titre expérimental.

L'Agence française de l'adoption, fortement critiquée dans le rapport Colombani, devra signer une convention d'objectifs et de gestion avant la fin de l'année, ce qui devrait permettre une meilleure évaluation de ses actions.

Le suivi de l'ensemble de la réforme sera assuré par un Comité interministériel de l'adoption, placé sous l'autorité du Premier ministre et animé par le ministère de la Famille.